Fiscalité

Un fisc développé caractérise un état développé.

CHAPITRE 1 : Présentation générale du système fiscal français

1. Principales caractéristiques de l’impôt
2. Définition

 Les impôts sont des prestations pécuniaires mise à la charge des personnes physiques et morales, en fonction de leurs capacités contributives et sans contrepartie déterminée, en vue de la couverture des dépenses publiques et de la réalisation d’objectifs économiques et sociaux fixés par la puissance publique.

1. Analyse de la définition
* Prélèvement pécuniaire définitif ⇒ ≠ emprunt
* Obligatoire
* Sans contrepartie
* Non affecté
* Pour assurer la couverture et la répartition des dépenses publiques
1. Sources du droit fiscal
2. Principe

Les sources du droit fiscal suivent la hiérarchie générale des sources de droit. Le droit fiscal relève des conventions et traités internationaux, de la loi, du règlement et de la jurisprudence

1. Analyse et conséquences
* Les conventions et traités internationaux
* La loi (ex : la loi de finance qui est le niveau nationale le plus élevé pour la mise ne œuvre des finances nationale)
* Les règlements, décrets et arrêtés (ex : au niveau des ministres…)
* La jurisprudence [= ensemble des décisions des tribunes
1. Principaux impôts en France
2. Analyse économique
* ***L’imposition des revenus :***
* Pour les personnes physiques : IR (impôt sur le revenu)
* Pour les sociétés : IS (impôts sur la société)
* ***L’imposition de la dépense***

Cette imposition concerne l’utilise du revenu. Il s’agit essentiellement de la TVA et des divers droits indirects

* ***L’imposition du capital***

Il porte sur la valeur du capital : Impôts fonciers (terrain), droits d’enregistrement, droits de succession, ISF [= impôts solidarité sur la fortune], Taxe professionnelle…

1. Autres classifications
* ***Impôts directs et impôts indirects***
* Sur le plan économique : l’impôt direct est supporté par celui qui le verse au fisc, alors que l’impôt indirect peut être répercuté sur d’autres contribuables. Ex : TVA
* Sur le plan technique :
- L’impôt **direct** est permanent, il est déterminé à date fixe.
- L’impôt **indirect** est intermittent puisqu’il repose sur l’activité des contribuables.
* ***Impôt réel et impôt personnel***
* L’impôt **réel** est déterminé en fonction de la valeur d’un bien, indépendamment de son détenteur. Ex : TVA
* L’impôt **personnel** tient compte de la situation personnelle du contribuable. Ex : Impôt sur le revenu
* ***Impôt de répartition et impôt de quotité***
* L’impôt de **répartition** n’est pas connu à l’avance et dépend souvent des conditions économiques. Ex : Taxe d’habitation
* L’impôt de **quotité** s’applique à toute la base imposable et comporte un tarif ou un taux connu à l’avance. Ex : IR (impôts sur le revenu) et IS (impôts sur les sociétés)

EXEMPLE :

M. TWITTER vous rend visite à votre cabinet d’expertise comptable. Il souhaite créer une entreprise commerciale dans sa spécialité, le domaine de l’informatique.
Ses interrogations portent notamment sur les impôts dont il devra s’acquitter, tant sur le plan personnel que professionnel.
**Quel sont les principaux impôts dus par les entreprises et par les particuliers ?**

→ Particulier : IR, Taxe foncière, Taxe habitation, TVA
→ Professionnel : IS (si société), Taxe professionnelle, IR (impôt sur le revenu), BIC (bénéfices industriels et commerciaux), TVS (taxe sur les véhicules de société)

La TVA n’est pas une charge pour le contribuable.

1. Détermination de l’impôt
2. Le champ d’application

Le champ d’application d’un impôt définit :

* Les **bases imposables** : ce sont les actes ou les évènements relatifs au revenu, à la dépense ou au capital qui sont soumis à l’impôt.
* Les **personnes imposables** : celle qui sont désignées par la loi comme étant contribuable.
* Les **règles de territorialité** : elles définissent le territoire où s’applique la législation français. (Le territoire métropolitain + le D.OM., mais pas le T.O.M.)
1. L’assiette de l’impôt

Déterminer l’assiette d’un impôt consiste à cerner la matière imposable et à fixer les règles pour l’évaluer.

* La **matière imposable** : c’est l’élément économique qui est à la source de l’impôt. Ex : le prix de vente en matière de TVA
* L’**évaluation** de la matièreimposable permet d’établir sur quelle base sera appliqué le tarif de l’impôt. Ex : Prix net HT (rabais, remise, ristourne) majoré des frais accessoires.
1. L’exigibilité et le fait générateur
* L’**exigibilité** est l’événement, l’acte ou la situation qui rend une personne redevable de l’impôt. Ex : en matière de TVA c’est la livraison
* Le **fait générateur** est l’événement qui réunit les conditions légales nécessaires à l’exigibilité de l’impôt, et qui fait naître l’obligation fiscale. Ex : en matière d’IR, c’est la date du 31 décembre
1. Le calcul de l’impôt
* L’**impôt est liquidité**, c’est-à-dire calculé à partir de la détermination de la base imposable et à la date d’exigibilité.
* La **liquidation** : par le contribuable ou l’administration.
1. Le recouvrement de l’impôt

C’est la phase d’encaissement de l’impôt : 3 possibilités :

* **Spontanément**, le contribuable adresse lui-même à l’administration le montant de l’impôt dû. Ex : IS
* **Après appel du montant** par l’administration, généralement à réception d’un avertissement à payer, ou d’un extrait de rôle d’imposition assorti d’une date limite de paiement. Ex : IR
* **Par retenue de la source** : l’administration ou une personne agissant pour le compte de l’administration effectue elle-même un prélèvement d’office sur le revenu imposé. Ex : ce système n’existe pas en France, mais en Allgne l’entreprise retire chaque mois la fraction d’impôt dû du revenu.

EXEMPLE :

**Quelles sont les différentes étapes de la détermination de l’impôt sur le revenu ?**

1. Personnes imposables
2. Opérations imposables (opérations de toutes natures procurant des revenus réalisé au cours de l’année civile)
3. Territorialité (France, Corse et D.O.M.)
4. Assiette (revenus nets de chaque catégorie) 4catégories, (cellules) : **TS** (Traitements et salaires) / **RM** (Revenus mobiliers) / **BIC** (Bénéfices Industriels et commerciaux) / **RF** (Revenus fonciers)
5. Exigibilité et fait générateur (31/12)
6. Déclaration de revenus (faite pour le foyer fiscal dans son ensemble)
7. Impôt sur le revenu (calculé par l’administration fiscale, mais il faut pouvoir le vérifier)
8. Recouvrement (s’effectue par voie de rôle, un rôle étant une liste de contribuables qui doivent payer)